



ARRETE DU MAIRE N° AG/AR-2023-87
PORTANT AUTORISATION TEMPORAIRE D'OUVERTURE DU
CHATEAU DES GUILHEM LE 10 AVRIL 2023

Monsieur le Maire de la Commune de Clermont l'Hérault,

VU l'article L. 131-2 du Code des communes ;

VU les articles L1 et 2 du Code de la santé publique ;

VU l'article 213 du Code rural ;

VU le règlement sanitaire départemental ;

VU l'arrêté municipal n° AG/AR-2022-25 en date du 28 février 2022 portant réglementation des conditions d'ouverture et d'usage du château des Guilhem ;

VU l'arrêté municipal n° AG/AR-2023-49 en date du 7 mars 2023 portant modification de la réglementation des conditions d'ouverture et d'usage du château des Guilhem ;

CONSIDERANT la manifestation organisée par l'association Cité des Guilhem, représentée par son président Monsieur Vincent Morel, le lundi 10 avril 2023 dans l'enceinte du château et qu'elle a lieu le jour de sa fermeture du château hebdomadaire ;

CONSIDERANT la nécessité de modifier les horaires d'ouverture et d'usage du château au public pour faciliter l'organisation de cette manifestation ;

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de déterminer les conditions d'ouverture et d'usage du château des Guilhem ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

L'association Cité des Guilhem est autorisée à accéder au château des Guilhem le lundi 10 avril 2023 de 7h à 14h pour y organiser une chasse aux œufs. Elle en assurera son ouverture et sa fermeture au public.

Article 2 :

La manifestation occupera l'espace comprenant l'enceinte-même du château (zone verte sur le plan ci-annexé) ainsi que les jardins en terrasse (zone jaune sur le plan ci-annexé).

Article 3 :

Le public sera accueilli de 10h à 13h et la jauge est plafonnée à 100 personnes.

L'association est seule responsable de cet événement ; il lui appartient de prendre toutes les mesures de sécurité inhérentes à cette activité et de souscrire les assurances ad hoc.

Article 4 :

Le règlement d'usage du Château reste pleinement applicable.

Article 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services, les agents de Police municipale, les agents préposés à l'entretien et à la surveillance du château, le Commandant de la Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

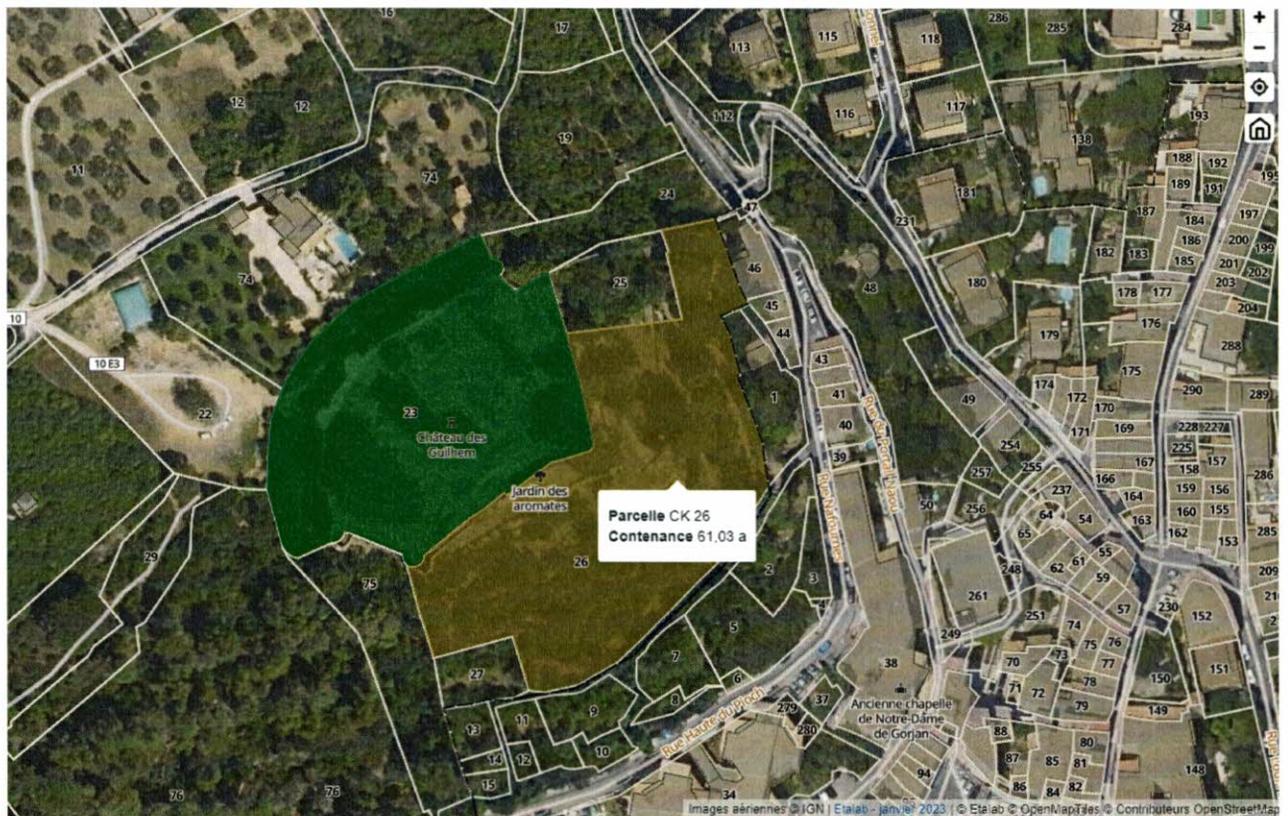
Fait à Clermont l'Hérault, le 6 avril 2023.

Le Maire,


Gérard BESSIERE



ANNEXE



Cité des Guilhem - Chasse aux œufs du 10 avril 2023 - Implantation

